FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

1. Identification

Identificateur de produit DEVCON® Flexane® High Performance Putty Resin

Autres moyens d'identification

SKU# 6639N

Usage recommandéNon disponible.Restrictions d'utilisationAucun(e) connu(e).

Renseignements sur le fabricant/importateur/fournisseur/distributeur

Nom de la société ITW Performance Polymers

Adresse 35 Brownridge Rd

Unité 1

Halton Hills, ON L7G 0C6

Personne-ressource Service à la clientèle Numéro de téléphone 978-777-1100

Télécopieur Courriel

Numéro de téléphone d'appel d'urgence

800-424-9300

Fournisseur Non disponible.

2. Identification des dangers

Dangers physiques

Dangers pour la santé

Liquides inflammables

Corrosion cutanée/irritation cutanée Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Sensibilisation respiratoire
Sensibilisation cutanée
Cancérogénicité
Toxicité pour la reproduction

Toxicité pour certains organes cibles -

exposition unique

Toxicité pour certains organes cibles -

exposition unique

Toxicité pour certains organes cibles -

expositions répétées

Dangers environnementaux

Non classé.

Éléments d'étiquetage



Mention d'avertissement

Mention de danger

Danger

Liquide et vapeur très inflammables. Provoque une irritation cutanée. Peut provoquer une allergie cutanée. Provoque une sévère irritation des yeux. Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation. Peut irriter les voies respiratoires. Peut provoquer somnolence ou des vertiges. Susceptible de provoquer le cancer. Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus. Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Catégorie 2

Catégorie 2

Catégorie 2

Catégorie 1

Catégorie 1A

Irritation des voies respiratoires de catégorie

Catégorie 3 - effets narcotiques

Catégorie 2 Catégorie 2

Catégorie 2

Conseil de prudence

Prévention

Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Mise à la terre et liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage antidéflagrant. Utiliser d'outils ne produisant pas des étincelles. Prendre des mesures contre les décharges électrostatiques. Ne pas respirer les brouillards/vapeurs. Se laver soigneusement après manipulation. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage. Porter une protection respiratoire.

Intervention

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau. EN CAS D'INHALATION : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : Demander un avis médical/Consulter un médecin. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : Demander un avis médical/Consulter un médecin. Si l'irritation des yeux persiste : Demander un avis médical/Consulter un médecin. En cas de symptômes respiratoires : Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. En cas d'incendie : utiliser un agent d'extinction approprié.

Stockage

Tenir au frais. Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière

étanche. Garder sous clef.

Élimination

Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation

locale/régionale/nationale/internationale.

Autres dangers

Un liquide inflammable accumulant l'électricité statique peut devenir électrostatiquement chargé, même avec de l'équipement mis à la masse et mis à la terre. Des étincelles peuvent allumer les liquides et les vapeurs. Peut provoquer un feu à inflammation instantanée ou une explosion.

Renseignements supplémentaires 20 % du mélange consiste en ingrédients de toxicité aiguë inconnue par inhalation.

3. Composition/information sur les ingrédients

Mélanges

Dénomination chimique	Nom commun et synonymes	Numéro d'enregistrement CAS	%
Prépolymère de polyuréthane		néant	60 - 100
MÉTHYLÉTHYLCÉTONE		78-93-3	10 - 20
Diisocyanate de 4,4'-diphénylméthane		101-68-8	1 - 5
Hydroxytoluène butylé (BHT)		128-37-0	1 - 5
Méthylène bis (4-isocyanatocyclohexyle)		5124-30-1	1 - 5
DIISOCYANATE DE 2,4-TOLUÈN (TDI)	E	584-84-9	1 - 5

Toutes les concentrations sont en pourcentage en poids, sauf si l'ingrédient est un gaz. Les concentrations des gaz sont en pourcentage en volume.

4. Premiers soins

Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut Inhalation confortablement respirer. Oxygène ou respiration artificielle si nécessaire. Ne pas pratiquer le

bouche-à-bouche si la victime a inhalé la substance. Pratiquer la respiration artificielle à l'aide d'un masque de poche muni d'une valve antireflux ou d'un autre appareil médical respiratoire approprié. En cas de symptômes respiratoires : Appeler un centre antipoison ou un médecin.

Enlever immédiatement les vêtements contaminés et laver la peau à l'eau et au savon. En cas Contact avec la peau

d'eczéma ou d'autres problèmes cutanés : consulter un médecin et apporter cette fiche. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Rincer immédiatement les yeux abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. Enlever les Contact avec les yeux

lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste.

Ingestion Rincer la bouche. Consulter un médecin si des symptômes apparaissent.

2 / 13

Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés

Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire Informations générales Peut provoquer somnolence ou des vertiges. Maux de tête. Nausée, vomissements. Irritation oculaire grave. Les symptômes peuvent inclure un picotement, un larmoiement, une rougeur, un gonflement et une vision trouble. Peut irriter les voies respiratoires. Difficultés respiratoires. Irritation de la peau. Peut provoquer des rougeurs et des douleurs. Peut provoquer une allergie cutanée. Dermatite. Éruption. Une exposition prolongée peut causer des effets chroniques.

Donner des soins généraux et traiter en fonction des symptômes. Brûlures thermiques : Rincer immédiatement avec de l'eau. Tout en rinçant, retirer les vêtements qui ne collent pas à la zone touchée. Appeler une ambulance. Continuer à rincer pendant le transport vers l'hôpital. Garder la victime en observation. Les symptômes peuvent être retardés.

Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : Demander un avis médical/Consulter un médecin. En cas de malaise, demander un avis médical (montrer l'étiquette du produit lorsque possible). S'assurer que le personnel médical est averti du (des) produits(s) en cause et qu'il prend des mesures pour se protéger. Présenter cette fiche de données de sécurité au médecin traitant. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Agents extincteurs appropriés

Brouillard d'eau. Mousse. Dioxyde de carbone (CO2). Pour de petits incendies seulement, on peut utiliser une poudre chimique, du dioxyde de carbone, du sable ou de la terre.

Agents extincteurs inappropriés

Dangers spécifiques du produit dangereux

Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. Les vapeurs peuvent se déplacer

Eau. Ne pas utiliser un jet d'eau comme agent extincteur, car cela propagera l'incendie.

sur une distance considérable jusqu'à une source d'ignition et provoquer un retour de flammes. Ce produit est un mauvais conducteur d'électricité et peut devenir électrostatiquement chargé. Si une charge suffisante s'accumule, des mélanges inflammables peuvent s'enflammer. Pour réduire la possibilité de décharge statique, utiliser de bonnes procédures de mise à la masse et de mise à la terre. Ce liquide peut accumuler de l'électricité statique lors du remplissage de récipients correctement mis à la terre. Une accumulation d'électricité statique peut être grandement augmentée par la présence de petites quantités d'eau ou autres contaminants. Ce produit flotte ou peut s'enflammer sur une surface d'eau. Des gaz dangereux pour la santé peuvent se former pendant un incendie.

Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers

Équipement/directives de lutte contre les incendies

Méthodes particulières d'intervention

Risques d'incendie généraux

En cas d'incendie et/ou d'explosion ne pas respirer les fumées. Éloigner les récipients du lieu de l'incendie si cela peut se faire sans risque.

Porter un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection complet en cas d'incendie.

Utiliser des procédures standard en cas d'incendie et tenir compte des dangers des autres substances en cause.

Liquide et vapeur très inflammables.

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence Tenir à l'écart le personnel non requis. Ternir les gens à l'écart de l'endroit du déversement/de la fuite et en amont du vent. Éliminer toutes les sources d'ignition (pas de cigarettes, de torches, d'étincelles ou de flammes dans la zone immédiate). Porter un équipement et des vêtements de protection appropriés durant le nettoyage. Ne pas respirer les brouillards/vapeurs. Ne pas toucher les récipients endommagés ou le produit déversé à moins de porter des vêtements de protection appropriés. Ventiler les espaces clos avant d'y entrer. Utiliser un endiguement approprié pour éviter toute contamination de l'environnement. Transfert par moyen mécanique comme camion-citerne sous vide, camion à réservoir aspirateur ou tout autre récipient approprié pour la récupération ou l'élimination sécuritaire. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues. Pour la protection individuelle, voir la section 8 de la FDS.

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Éliminer toutes les sources d'ignition (pas de cigarettes, de torches, d'étincelles ou de flammes dans la zone immédiate). Tenir les matières combustibles (bois, papier, huile, etc.) à l'écart du produit déversé. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Utiliser d'outils ne produisant pas des étincelles.

Déversements importants : Arrêter l'écoulement de la substance, si cela peut se faire sans risque. Endiguer le matériau déversé, lorsque cela est possible. Utiliser un matériau non combustible comme la vermiculite, le sable ou la terre pour absorber le produit et le mettre dans un récipient pour élimination ultérieure. Après avoir récupéré le produit, rincer la zone à l'eau.

Déversements peu importants : Absorber avec de la terre, du sable ou une autre matière non combustible et transférer dans des contenants pour une élimination ultérieure. Essuyer avec une matière absorbante (par ex., tissu, lainage). Nettoyer la surface à fond pour éliminer la contamination résiduelle.

Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation. Mettre le matériau dans des récipients appropriés, couverts et étiquetés. Pour l'élimination des déchets, voir la section 13 de la FDS.

Précautions relatives à l'environnement

Éviter le rejet dans les égouts, les cours d'eau ou sur le sol. Utiliser un endiguement approprié pour éviter toute contamination de l'environnement.

7. Manutention et stockage

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Ne pas manipuler, stocker ou ouvrir près d'une flamme nue, d'une source de chaleur ou d'autres sources d'ignition. Protéger le produit du rayonnement solaire direct. Ne pas fumer pendant l'utilisation. Ventilation par aspiration antidéflagrante locale et générale. Minimiser les risques d'incendie à partir de substances inflammables et combustibles (y compris une poussière combustible et des liquides accumulant la statique) ou de réactions dangereuses avec des substances incompatibles. Les opérations de manipulation qui peuvent favoriser l'accumulation d'électricité statique comprennent, mais sans s'y limiter, les opérations de mélange, de filtration, de pompage à des débits élevés, de remplissage avec éclaboussures, de création de bruines ou de pulvérisations, de remplissage de réservoirs ou de contenants, de nettoyage de réservoirs, échantillonnage, de jaugeage, de changement de chargement et de camion aspirateur. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Tout matériel utilisé pour la manutention de ce produit doit être mis à la terre. Utiliser d'outils ne produisant pas d'étincelles et du matériel antidéflagrant. Ne pas respirer les brouillards/vapeurs. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter une exposition prolongée. Les femmes enceintes ou allaitantes ne doivent pas manipuler ce produit. Doit être manipulé dans des systèmes fermés, si possible. Porter un équipement de protection individuelle approprié. Observer de bonnes pratiques d'hygiène industrielle.

Pour d'autres renseignements sur la mise à la masse et la mise à la terre de l'équipement, consulter le Code canadien de l'électricité (CSA C22.1) ou les pratiques recommandées en 2003 par l'API (American Petroleum Institute), « Protection Against Ignitions Arising out of Static, Lightning, and Stray Currents » (Protection contre l'allumage causé par la statique, la foudre et les courants vagabonds) ou le document 77 de la NFPA (National Fire Protection Association), « Recommended Pratice on Static Electricity » (Pratique recommandée en ce qui a trait à l'électricité statique) ou le document 70 de la NFPA, « Code national de l'électricité ».

Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités Garder sous clef. Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles et des flammes nues. Empêcher l'accumulation de charges électrostatiques en utilisant des techniques de mise à la masse et de raccordement communes. Éliminer les sources d'ignition. Éviter tout ce qui produit des étincelles. Mettre à la masse/à la terre le récipient et l'équipement. Ces précautions seules peuvent ne pas être suffisantes pour éliminer l'électricité statique. Stocker dans un endroit frais et sec, à l'écart de la lumière solaire directe. Stocker dans des récipients bien fermés. Stocker dans un endroit bien ventilé. Conserver dans un endroit muni de gicleurs. Entreposer à l'écart des substances incompatibles (consulter la section 10 de la FDS).

8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Limites d'exposition professionnelle

Composants	Туре	Valeur	Forme
TOLUENE-2,4-DIISOCYAN ATE (CAS 584-84-9)	STEL	0.005 ppm	Fraction inhalable et vapeur.
	TWA	0.001 ppm	Fraction inhalable et vapeur.

ÉTATS-UNIS.	Valeurs	limites	d'exposition	de l'ACGIH
-------------	----------------	---------	--------------	------------

Composants	Туре	Valeur	Forme
4,4'-DIPHENYLMETHANE DIISOCYANATE (CAS 101-68-8)	TWA	0.005 ppm	
BUTYLATED HYDROXYTOLUENE (BHT) (CAS 128-37-0)	TWA	2 mg/m3	Fraction inhalable et vapeur.
METHYLENE BIS(4-CYCLOHEXYLISOC YANATE) (CAS 5124-30-1)	TWA	0.005 ppm	
METHYL ETHYL KETONE (CAS 78-93-3)	STEL	300 ppm	
	TWA	200 ppm	

Canada. LEMT pour l'Alberta (Code de l'hygiène et de la sécurité au travail, Annexe 1, Tableau 2)

Composants	Туре	Valeur	
TOLUENE-2,4-DIISOCYAN ATE (CAS 584-84-9)	Plafond	0.1 mg/m3	
		0.02 ppm	
	TWA	0.04 mg/m3	
		0.005 ppm	
4,4'-DIPHENYLMETHANE DIISOCYANATE (CAS 101-68-8)	TWA	0.05 mg/m3	
		0.005 ppm	
BUTYLATED HYDROXYTOLUENE (BHT) (CAS 128-37-0)	TWA	10 mg/m3	
METHYLENE BIS(4-CYCLOHEXYLISOC YANATE) (CAS 5124-30-1)	TWA	0.05 mg/m3	
		0.005 ppm	
METHYL ETHYL KETONE (CAS 78-93-3)	STEL	885 mg/m3	
		300 ppm	
	TWA	590 mg/m3	
		200 ppm	

Canada. LEMT pour la Colombie-Britannique. (Valeurs limites d'exposition en milieu de travail pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, ainsi modifiée

Composants	Type	Valeur	Forme
TOLUENE-2,4-DIISOCYAN ATE (CAS 584-84-9)	Plafond	0.01 ppm	
	TWA	0.005 ppm	
4,4'-DIPHENYLMETHANE DIISOCYANATE (CAS 101-68-8)	Plafond	0.01 ppm	
	TWA	0.005 ppm	
BUTYLATED HYDROXYTOLUENE (BHT) (CAS 128-37-0)	TWA	2 mg/m3	Vapeur et aérosol, inhalables.
METHYLENE BIS(4-CYCLOHEXYLISOC YANATE) (CAS 5124-30-1)	Plafond	0.01 ppm	
	TWA	0.005 ppm	

Nom de la matière : DEVCON® Flexane® High Performance Putty Resin

SDS CANADA

6639N Version n°: 04 Date de révision: 18-Juillet-2021 Date d'émission : 22-Mai-2019

Canada. LEMT pour la Colombie-Britannique. (Valeurs limites d'exposition en milieu de travail pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, ainsi modifiée

Composants	Туре	Valeur	Forme
METHYL ETHYL KETONE (CAS 78-93-3)	STEL	100 ppm	
	TWA	50 ppm	
Canada. LEMT de Manitoba (Règlement Composants	217/2006, Loi sur la sécurité et l'hyç Type	giène du travail) Valeur	Forme
TOLUENE-2,4-DIISOCYAN ATE (CAS 584-84-9)	STEL	0.005 ppm	Fraction inhalable et vapeur.
(3.12.33.3.3)	TWA	0.001 ppm	Fraction inhalable et vapeur.
4,4'-DIPHENYLMETHANE DIISOCYANATE (CAS 101-68-8)	TWA	0.005 ppm	·
BUTYLATED HYDROXYTOLUENE (BHT) (CAS 128-37-0)	TWA	2 mg/m3	Fraction inhalable et vapeur.
METHYLENE BIS(4-CYCLOHEXYLISOC YANATE) (CAS 5124-30-1)	TWA	0.005 ppm	
METHYL ETHYL KETONE (CAS 78-93-3)	STEL	300 ppm	
	TWA	200 ppm	
Canada. LEMT pour l'Ontario. (Contrôle Composants	de l'exposition à des agents biolog Type	iques et chimiques) Valeur) Forme
TOLUENE-2,4-DIISOCYAN	Plafond		Torrito
ATE (CAS 584-84-9)	TWA	0.02 ppm	
4 ALDIDUENVI METHANE		0.005 ppm	
4,4'-DIPHENYLMETHANE DIISOCYANATE (CAS 101-68-8)	Plafond	0.02 ppm	
	TWA	0.005 ppm	
BUTYLATED HYDROXYTOLUENE (BHT) (CAS 128-37-0)	TWA	2 mg/m3	Fraction inhalable et vapeur.
METHYLENE BIS(4-CYCLOHEXYLISOC YANATE) (CAS 5124-30-1)	Plafond	0.02 ppm	
	TWA	0.005 ppm	
METHYL ETHYL KETONE (CAS 78-93-3)	STEL	300 ppm	
	TWA	200 ppm	
Canada. LEMT du Québec, (Ministère du Composants	ı Travail. Règlement sur la santé et l Type	la sécurité du travai Valeur	il)
TOLUENE-2,4-DIISOCYAN ATE (CAS 584-84-9)	STEL	0.14 mg/m3	
		0.02 ppm	
	TWA	0.036 mg/m3	
		0.005 ppm	
4,4'-DIPHENYLMETHANE DIISOCYANATE (CAS 101-68-8)	TWA	0.051 mg/m3	
		0.005 ppm	

Canada. LEMT du Québec, (Ministère du Travail. Règlement sur la santé et la sécurité du travail)

Composants	Туре	Valeur	
BUTYLATED HYDROXYTOLUENE (BHT) (CAS 128-37-0)	TWA	10 mg/m3	
METHYLENE BIS(4-CYCLOHEXYLISOC YANATE) (CAS 5124-30-1)	TWA	0.054 mg/m3	
		0.005 ppm	
METHYL ETHYL KETONE (CAS 78-93-3)	STEL	300 mg/m3	
		100 ppm	
	TWA	150 mg/m3	
		50 ppm	

Canada. LEMT pour la Saskatchewan (Règlements sur la sécurité et la santé au travail, 1996, Tableau 21)

Composants	Туре	Valeur	Forme
TOLUENE-2,4-DIISOCYAN ATE (CAS 584-84-9)	15 minutes	0.02 ppm	
	8 heures	0.005 ppm	
4,4'-DIPHENYLMETHANE DIISOCYANATE (CAS 101-68-8)	15 minutes	0.015 ppm	
	8 heures	0.005 ppm	
BUTYLATED HYDROXYTOLUENE (BHT) (CAS 128-37-0)	15 minutes	4 mg/m3	Fraction inhalable et vapeur.
	8 heures	2 mg/m3	Fraction inhalable et vapeur.
METHYLENE BIS(4-CYCLOHEXYLISOC YANATE) (CAS 5124-30-1)	15 minutes	0.015 ppm	
	8 heures	0.005 ppm	
METHYL ETHYL KETONE (CAS 78-93-3)	15 minutes	300 ppm	
	8 heures	200 ppm	

Valeurs biologiques limites

Indices d'exposition bio Composants	logique de l'ACGIH Valeur	Déterminant	Échantillon	Temps d'échantillonnage	
TOLUENE-2,4-DIISOCYA ATE (CAS 584-84-9)	N 5 μg/g	Toluene diamine (sum of 2,4- and 2,6-isomers), avec hydrolyse	Créatinine dans l'urine	*	
METHYL ETHYL KETON (CAS 78-93-3)	E 2 mg/l	MEK	Urine	*	

^{* -} Pour des détails sur l'échantillonnage, veuiller consulter le document source.

Directives au sujet de l'exposition

Canada - LEMT pour la Colombie-Britannique : Désignation cutanée

DIISOCYANATE DE 2,4-TOLUÈNE (TDI) (CAS 584-84-9) Peut être absorbé par la peau. Diisocyanate de 4,4'-diphénylméthane (CAS 101-68-8) Peut être absorbé par la peau.

Canada - LEMT pour le Manitoba : Désignation cutanée

DIISOCYANATE DE 2,4-TOLUÈNE (TDI) (CAS 584-84-9) Peut être absorbé par la peau.

États-Unis - Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH : Désignation cutanée

DIISOCYANATE DE 2,4-TOLUÈNE (TDI) (CAS 584-84-9) Peut être absorbé par la peau.

Contrôles d'ingénierie appropriés

Ventilation par aspiration antidéflagrante locale et générale. Il faut utiliser une bonne ventilation générale. Les débits de ventilation doivent être adaptés aux conditions. S'il y a lieu, utiliser des enceintes d'isolement, une ventilation locale ou d'autres mesures d'ingénierie pour maintenir les concentrations atmosphériques sous les limites d'exposition recommandées. Si des limites d'exposition n'ont pas été établies, maintenir les concentrations atmosphériques à un niveau acceptable. Assurer l'accès à une douche oculaire et à une douche de sécurité.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection du visage/des

yeux

Respirateur chimique à cartouche contre les vapeurs organiques et masque complet.

Protection de la peau

Protection des mains

Porte des vêtements appropriés résistants aux produits chimiques

Autre Porter des gants appropriés résistants aux produits chimiques II est recommandé d'utiliser un

tablier imperméable.

Protection respiratoire

Respirateur chimique à cartouche contre les vapeurs organiques et masque complet.

Dangers thermiques

Porter des vêtements de protection thermique appropriés, au besoin.

Considérations d'hygiène

générale

Suivre toutes les exigences de surveillance médicale. Ne pas fumer pendant l'utilisation. Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, comme se laver après avoir manipulé la substance et avant de manger, de boire ou de fumer. Laver régulièrement les vêtements de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

9. Propriétés physiques et chimiques

Apparence Liquide.
État physique Liquide.
Forme Liquide.

Couleur Incolore à jaune pâle.

Odeur Douce.

Seuil olfactif Non disponible.
pH Non disponible.

Point de fusion et point de

congélation

-86.64 °C (-123.95 °F) estimation

Point initial d'ébullition et

domaine d'ébullition

79.59 °C (175.26 °F) estimation

Point d'éclair -4.4 °C (24.0 °F)

Taux d'évaporation Non disponible.

Inflammabilité (solides et gaz) Sans objet.

Limites supérieures et inférieures d'inflammabilité ou d'explosibilité

Limites d'inflammabilité -

inférieure (%)

1.8 % estimation

Limites d'inflammabilité -

supérieure (%)

10 % estimation

Limite d'explosibilité -

inférieure (%)

Non disponible.

Limite d'explosibilité -

supérieure (%)

Non disponible.

Tension de vapeur 120.8 hPa estimation

Densité de vapeur Non disponible.

Densité relative Non disponible.

Solubilité

Solubilité (eau) Non disponible.

Coefficient de partage Non disponible.

n-octanol/eau

Température 404 °C (759.2 °F) estimation

d'auto-inflammation

Non disponible. Température de décomposition Viscosité Non disponible.

Autres informations

0.99 g/cm3 Densité Propriétés explosives Non explosif.

Inflammable IB estimation Classe d'inflammabilité

Propriétés comburantes Non oxydant.

Pourcentage de matières volatiles

20 %

pH dans une solution

aqueuse

5 @ 5solution à %

0.99 Densité

10. Stabilité et réactivité

Réactivité Le produit est stable et non réactif dans des conditions normales d'utilisation, d'entreposage et de

transport.

Stabilité chimique La substance est stable dans des conditions normales. Risque de réactions

dangereuses

Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.

Conditions à éviter Éviter la chaleur, les étincelles, les flammes nues et de toute autre source d'ignition. Éviter les

températures supérieures à la température de décomposition. Éviter les températures supérieures

au point d'éclair. Contact avec des matériaux incompatibles.

Matériaux incompatibles Agents comburants forts. Amines. Ammoniac. Substances caustiques. Isocyanates

Produits de décomposition

dangereux

Aucun produit dangereux de décomposition n'est connu.

11. Données toxicologiques

Renseignements sur les voies d'exposition probables

Inhalation Peut provoquer somnolence ou des vertiges. Maux de tête. Nausée, vomissements. Peut

provoquer une irritation du système respiratoire. Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation. Toute inhalation prolongée peut être

Provogue une irritation cutanée. Peut provoguer une allergie cutanée. Contact avec la peau

Contact avec les yeux Provoque une sévère irritation des yeux. Ingestion Faible danger présumé en cas d'ingestion.

Les symptômes correspondant

aux caractéristiques physiques, chimiques et

toxicologiques

Peut provoguer somnolence ou des vertiges. Maux de tête. Nausée, vomissements. Irritation oculaire grave. Les symptômes peuvent inclure un picotement, un larmoiement, une rougeur, un gonflement et une vision trouble. Peut irriter les voies respiratoires. Difficultés respiratoires. Irritation de la peau. Peut provoquer des rougeurs et des douleurs. Peut provoquer une allergie

cutanée. Dermatite. Éruption.

Renseignements sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë Inconnu(e).

Composants **Espèces** Résultats d'épreuves

DIISOCYANATE DE 2,4-TOLUÈNE (TDI) (CAS 584-84-9)

<u>Aiguë</u> **Orale**

DL50 Rat 5800 mg/kg

Hydroxytoluène butylé (BHT) (CAS 128-37-0)

Aiguë **Orale**

DL50 Rat 890 mg/kg

Méthylène bis (4-isocyanatocyclohexyle) (CAS 5124-30-1)

<u>Aig</u>uë Cutané

DL50 > 10000 mg/kg Lapin

Composants Espèces Résultats d'épreuves

Orale

DL50 Rat 1065 mg/kg

MÉTHYLÉTHYLCÉTONE (CAS 78-93-3)

Aiguë Cutané

DL50 Lapin > 8000 mg/kg

Orale

DL50 Rat 2300 - 3500 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation

Provogue une irritation cutanée.

cutanée

Lésions oculaires Provoque une sévère irritation des yeux.

graves/irritation oculaire

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

ACGIH - Sensibilisation

TOLUENE-2,4-DIISOCYANATE, Fraction et vapeur Sensibilisation cutanée

inhalables. (CAS 584-84-9)

Sensibilisation respiratoire

Canada - LEMT pour l'Alberta : Irritant

Hydroxytoluène butylé (BHT) (CAS 128-37-0) Irritant

Canada - LEMT pour la Colombie-Britannique : Sensibilisation respiratoire ou cutanée

DIISOCYANATE DE 2,4-TOLUÈNE (TDI) (CAS 584-84-9) Peut causer une sensibilisation Diisocyanate de 4,4'-diphénylméthane (CAS 101-68-8) Peut causer une sensibilisation Méthylène bis (4-isocyanatocyclohexyle) Peut causer une sensibilisation

(CAS 5124-30-1)

Canada - danger et LEMT pour le Manitoba : Sensibilisation cutanée

DIISOCYANATE DE 2,4-TOLUÈNE (TDI) (CAS 584-84-9) Sensibilisation cutanée

Canada - danger et LEMT pour le Manitoba : Sensibilisation des voies respiratoires

DIISOCYANATE DE 2,4-TOLUÈNE (TDI) (CAS 584-84-9) Sensibilisation respiratoire

Canada - LEMT pour le Québec : Sensibilisant

DIISOCYANATE DE 2,4-TOLUÈNE (TDI) (CAS 584-84-9) Sensibilisateur. Diisocyanate de 4,4'-diphénylméthane (CAS 101-68-8) Sensibilisateur. Méthylène bis (4-isocyanatocyclohexyle) Sensibilisateur.

(CAS 5124-30-1)

Canada - données sur les dangers et LEMT pour la Saskatchewan : Sensibilisant

DIISOCYANATE DE 2,4-TOLUÈNE (TDI) (CAS 584-84-9) Sensibilisateur.

Sensibilisation respiratoire Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par

inhalation.

Sensibilisation cutanée Peut provoquer une allergie cutanée.

Mutagénicité sur les cellules Il n'existe pas de d

germinales

Il n'existe pas de données qui indiquent que ce produit, ou tout composant présent à des taux de

plus de 0,1 %, soit mutagène ou génétoxique.

Cancérogénicité Susceptible de provoquer le cancer.

Carcinogènes selon l'ACGIH

DIISOCYANATE DE 2,4-TOLUÈNE (TDI) (CAS 584-84-9) A3 Cancérogène confirmé chez les animaux, mais inconnu chez

l'homme.

Hydroxytoluène butylé (BHT) (CAS 128-37-0)

A4 Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour

l'homme.

Canada - LEMT pour le Manitoba : cancérogénicité

DIISOCYANATE DE 2,4-TOLUÈNE (TDI) (CAS 584-84-9) Cancérogène confirmé chez les animaux, mais inconnu chez

l'homme.

Hydroxytoluène butylé (BHT) (CAS 128-37-0)

Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour l'homme.

Monographies du CIRC. Évaluation globale de la cancérogénicité

DIISOCYANATE DE 2,4-TOLUÈNE (TDI) (CAS 584-84-9) 2B Peut-être cancérogène pour l'homme.

Diisocyanate de 4,4'-diphénylméthane (CAS 101-68-8)

Hydroxytoluène butylé (BHT) (CAS 128-37-0)

3 Inclassable quant à sa cancérogénicité pour l'homme.

3 Inclassable quant à sa cancérogénicité pour l'homme.

États-Unis. Rapport du NTP (National Toxicilogy Program) sur les cancérogènes

DIISOCYANATE DE 2,4-TOLUÈNE (TDI) (CAS 584-84-9) Il existe de sérieuses raisons de croire qu'il peut être cancérogène pour les humains

Toxicité pour la reproduction

Toxicité pour certains organes

Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.

cibles - exposition unique

Peut irriter les voies respiratoires. Peut provoquer somnolence ou des vertiges.

Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Danger par aspiration

Peu probable en raison de la forme du produit.

Effets chroniques

Toute inhalation prolongée peut être nocive. Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. Une exposition prolongée peut

causer des effets chroniques.

12. Données écologiques

Écotoxicité

Le produit n'est pas classé comme dangereux pour l'environnement. Toutefois, ceci n'exclut pas la possibilité que des déversements importants ou fréquents puissent avoir un effet nocif ou nuisible

sur l'environnement.

Persistance et dégradation

Aucune donnée n'est disponible sur la dégradabilité des ingrédients du mélange.

Potentiel de bioaccumulation

Log Koe du coefficient de répartition octanol/eau

Méthylène bis (4-isocyanatocyclohexyle) 6.11 MÉTHYLÉTHYLCÉTONE 0.29

Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible.

Autres effets nocifs

On ne s'attend pas à ce que ce composant ait des effets néfastes sur l'environnement (par ex... appauvrissement de la couche d'ozone, potentiel de formation photochimique d'ozone,

perturbation endocrinienne, potentiel de réchauffement de la planète).

13. Données sur l'élimination

Instructions pour l'élimination

Recueillir et réutiliser ou éliminer dans des récipients scellés dans un site d'élimination des déchets autorisé. Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation

locale/régionale/nationale/internationale.

Règlements locaux d'élimination

Détruire conformément àtoutes les réglementations applicables.

Code des déchets dangereux

Les codes de déchets doivent être attribués dans le cadre d'une consultation entre l'utilisateur, le

fabricant et l'entreprise de décharge.

Déchets des résidus / produits

non utilisés

Éliminer conformément à la réglementation locale. Les récipients ou pochettes vides peuvent conserver certains résidus de produit. Éliminer ce produit et son récipient d'une manière sûre

(voir: instructions d'élimination).

Emballages contaminés

Comme les récipients vides peuvent contenir un résidu du produit, suivre les avertissements de l'étiquette, même une fois le récipient vide. Les contenants vides doivent être acheminés vers une installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimination ou recyclage.

14. Informations relatives au transport

TMD

UN1866 Numéro ONU

Désignation officielle de

RÉSINE EN SOLUTION, inflammable, Limited Quantity

transport de l'ONU

Classe de danger relative au transport

Classe 3 Danger subsidiaire Groupe d'emballage Ш

Dangers environnementaux Non disponible.

Précautions spéciales pour

l'utilisateur

Lire les instructions de sécurité, la FDS et les procédures d'urgence avant de manipuler.

IATA

UN1866 **UN number**

Resin solution flammable, Limited Quantity **UN proper shipping name**

Transport hazard class(es)

Class 3 Subsidiary risk Ш Packing group **Environmental hazards** No. **ERG Code** 3L

Special precautions for user Read safety instructions, SDS and emergency procedures before handling.

Other information

Passenger and cargo Allowed with restrictions.

aircraft

Cargo aircraft only Allowed with restrictions.

Non déterminé(e).

IMDG

UN number UN1866

UN proper shipping name RESIN SOLUTION flammable, Limited Quantity

Transport hazard class(es)

Class 3
Subsidiary risk Packing group III
Environmental hazards

Marine pollutant No. nS F-E, <u>S</u>-<u>E</u>

EmS F-E, S-E
Special precautions for user Read safety instructions, SDS and emergency procedures before handling.

Transport en vrac selon

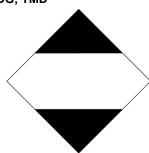
l'Annexe II de MARPOL 73/78 et

le recueil IBC

IATA



IMDG; TMD



15. Informations sur la réglementation

Réglementation canadienne

Ce produit a été classé conformément aux critères de danger énoncés dans le Règlement sur les produits dangereux et la FDS contient tous les renseignements exigés par le Règlement sur les produits dangereux.

Loi réglementant certaines drogues et autres substances

Non réglementé.

Liste des marchandises d'exportation contrôlée (LCPE 1999, Annexe 3)

Non inscrit.

Gaz à effet de serre

Non inscrit.

Règlements sur les précurseurs

MÉTHYLÉTHYLCÉTONE (CAS 78-93-3) Classe B

Règlements internationaux

Convention de Stockholm

Sans objet.

Convention de Rotterdam

Sans objet.

Protocole de Kyoto

Sans objet.

Protocole de Montréal

Sans objet.

Convention de Bâle

Sans objet.

Inventaires Internationaux

Pays ou région	Nom de l'inventaire	En stock (Oui/Non)*
Australie	Inventaire australien des substances chimiques (AICS)	Oui
Canada	Liste intérieure des substances (LIS)	Oui
Canada	Liste extérieure des substances (LES)	Non
Chine	Inventaire des substances chimiques existantes en Chine (IECSC)	Oui
Europe	Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes (EINECS)	Oui
Europe	Liste européenne des substances chimiques notifiées (ELINCS)	Non
Japon	Inventaire des substances chimiques existantes et nouvelles (ENCS)	Oui
Corée	Liste des produits chimiques existants (ECL)	Oui
Nouvelle-Zélande	Inventaire de la Nouvelle-Zélande	Oui
Philippines	Inventaire philippin des produits et substances chimiques (PICCS)	Oui
Taïwan	Inventaire des substances chimiques de Taïwan (TCSI)	Oui
États-Unis et Porto Rico	Inventaire du TSCA (Toxic Substances Controls Act - Loi réglementant les substances toxiques)	Oui

^{*}La réponse « Oui » indique que tous les composants du produit sont conformes aux exigences d'entreposage du pays ayant compétence Un « Non » indique qu'un ou plusieurs composant(s) du produit n'est/ne sont pas inscrit(s) ou exempt(s) d'une inscription sur l'inventaire administré par le(s) pays ayant compétence.

16. Autres informations

Date de publication22-Mai-2019Date de la révision18-Juillet-2021

Version n° 04

Avis de non-responsabilité

ITW Performance Polymers ne peut prévoir toutes les conditions d'utilisation des présentes informations et de son produit, ou des produits d'autres fabricants associés à son produit. Il relève de la responsabilité de l'utilisateur de veiller à assurer une manipulation, un entreposage et une élimination du produit en toute sécurité. L'utilisateur est responsable en cas de perte, de blessure, de dommage ou de frais causés par une utilisation inadéquate. The information provided in this Safety Data Sheet is correct to the best of our knowledge, information and belief at the date of its publication. The information relates only to the specific material designated and may not be valid for such material used in combination with any other materials or in any process, unless specified in the text. The information given is designed only as a guidance for safe handling, use,

processing, storage, transportation, disposal and release.

Informations relatives à la

révision

Propriétés physiques et chimiques : Propriétés multiples

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

1. Identification

Identificateur de produit **DEVCON® Flexane® High Performance Putty Curing Agent**

Autres moyens d'identification

6923N SKU#

Usage recommandé Non disponible. Restrictions d'utilisation Aucun(e) connu(e).

Renseignements sur le fabricant/importateur/fournisseur/distributeur

ITW Performance Polymers Nom de la société

Adresse 35 Brownridge Rd

Unité 1

Halton Hills, ON L7G 0C6

Service à la clientèle Personne-ressource Numéro de téléphone 978-777-1100

Télécopieur Courriel

Numéro de téléphone

800-424-9300

d'appel d'urgence

Fournisseur Non disponible.

2. Identification des dangers

Dangers physiques Non classé.

Dangers pour la santé Toxicité aiguë, voie orale Catégorie 4

Toxicité aiguë, par contact cutané Catégorie 4 Lésions oculaires graves/irritation oculaire Catégorie 2A Toxicité pour certains organes cibles -Catégorie 2

expositions répétées

Non classé.

Dangers environnementaux

Éléments d'étiquetage



Mention d'avertissement

Nocif en cas d'ingestion. Nocif par contact cutané. Provoque une sévère irritation des yeux. Mention de danger

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une

exposition prolongée.

Conseil de prudence

Prévention Ne pas respirer les brouillards/vapeurs. Se laver soigneusement après manipulation. Ne pas

manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Porter un équipement de protection des

yeux/du visage. Porter des gants de protection/des vêtements de protection.

EN CAS D'INGESTION : Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise. Intervention

Rincer la bouche. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver abondamment à l'eau. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise. Si l'irritation des yeux persiste : Demander un avis médical/Consulter un médecin. Enlever les

vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Conserver à l'écart de matières incompatibles. Stockage

Élimination Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation

locale/régionale/nationale/internationale.

Autres dangers

Aucun(e) connu(e).

Renseignements supplémentaires Aucune.

3. Composition/information sur les ingrédients

Mélanges

Dénomination chimique	Nom commun et synonymes	Numéro d'enregistrement CAS	%	
Diethyltoluenediamine		68479-98-1	40 - 70	
noir de carbone		1333-86-4	3 - 7	
Autres composant sous les niveau	ıx à déclarer		15 - 40	

Toutes les concentrations sont en pourcentage en poids, sauf si l'ingrédient est un gaz. Les concentrations des gaz sont en pourcentage en volume.

4	D			
14	PrΔ	mier	e er	าเทย
	1 1 5		33	JIII J

Inhalation Transporter à l'extérieur. Appeler un médecin si des symptômes se développent ou persistent.

Contact avec la peau Laver avec de l'eau et du savon. Demander un avis médical/Consulter un médecin en cas de

malaise. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste. Laver les vêtements

contaminés avant réutilisation.

Rincer immédiatement les yeux abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. Enlever les Contact avec les yeux

lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à

rincer. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste.

Rincer la bouche. En cas de vomissement, garder la tête basse pour éviter une pénétration du Ingestion

contenu de l'estomac dans les poumons. Demander un avis médical/Consulter un médecin en cas

de malaise.

Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus

ou retardés

Irritation oculaire grave. Les symptômes peuvent inclure un picotement, un larmoiement, une rougeur, un gonflement et une vision trouble. Une exposition prolongée peut causer des effets chroniques.

Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

Informations générales

Donner des soins généraux et traiter en fonction des symptômes. Garder la victime au chaud. Garder la victime en observation. Les symptômes peuvent être retardés.

En cas de malaise, demander un avis médical (montrer l'étiquette du produit lorsque possible). S'assurer que le personnel médical est averti du (des) produits(s) en cause et qu'il prend des mesures pour se protéger. Présenter cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.

5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Agents extincteurs appropriés

Brouillard d'eau. Mousse. Poudre chimique. Dioxyde de carbone (CO2).

Agents extincteurs inappropriés

d'intervention

Ne pas utiliser un jet d'eau comme agent extincteur, car cela propagera l'incendie.

Dangers spécifiques du produit dangereux

Des gaz dangereux pour la santé peuvent se former pendant un incendie.

Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection complet en cas d'incendie.

Équipement/directives de lutte contre les incendies

Éloigner les récipients du lieu de l'incendie si cela peut se faire sans risque.

Méthodes particulières

Utiliser des procédures standard en cas d'incendie et tenir compte des dangers des autres substances en cause.

Risques d'incendie généraux

Aucun risque inhabituel d'incendie ou d'explosion observé.

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles. équipements de protection et mesures d'urgence

Tenir à l'écart le personnel non requis. Ternir les gens à l'écart de l'endroit du déversement/de la fuite et en amont du vent. Porter un équipement et des vêtements de protection appropriés durant le nettoyage. Ne pas respirer les brouillards/vapeurs. Ne pas toucher les récipients endommagés ou le produit déversé à moins de porter des vêtements de protection appropriés. S'assurer une ventilation adéquate. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues. Pour la protection individuelle, voir la section 8 de la FDS.

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Déversements importants : Arrêter l'écoulement de la substance, si cela peut se faire sans risque. Endiguer le matériau déversé, lorsque cela est possible. Absorber avec de la vermiculite, du sable sec ou de la terre, puis placer en récipient. Après avoir récupéré le produit, rincer la zone à l'eau.

Déversements peu importants : Essuyer avec une matière absorbante (par ex., tissu, lainage). Nettoyer la surface à fond pour éliminer la contamination résiduelle.

Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation. Pour l'élimination des déchets, voir la section 13 de la FDS.

Précautions relatives à l'environnement

Éviter le rejet dans les égouts, les cours d'eau ou sur le sol.

7. Manutention et stockage

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention Ne pas respirer les brouillards/vapeurs. Ne pas goûter ni avaler. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Assurer une ventilation efficace. Porter un équipement de protection individuelle approprié. Se laver les mains soigneusement après manipulation. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Observer de bonnes pratiques d'hygiène industrielle.

Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités Stocker dans des récipients bien fermés. Entreposer à l'écart des substances incompatibles (consulter la section 10 de la FDS).

8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

1 ::4	dlassa a 141 a m		
Limites	a exposition	professionnelle	

Composants	Туре	Valeur	Forme
CARBON BLACK (CAS 1333-86-4)	TWA	3 mg/m3	Fraction inhalable.
- `	de de l'hygiène et de la sécurité	au travail, Annexe 1, Table	au 2)
Composants	Туре	Valeur	
CARBON BLACK (CAS 1333-86-4)	TWA	3.5 mg/m3	
	-Britannique. (Valeurs limites d'ex a santé et sécurité au travail 296/		ail pour les substances
Composants	Туре	Valeur	Forme
CARBON BLACK (CAS 1333-86-4)	TWA	3 mg/m3	Inhalable
Canada. LEMT de Manitoba (Règ	lement 217/2006, Loi sur la sécur	ité et l'hygiène du travail)	
Composants	Туре	Valeur	Forme
CARBON BLACK (CAS	TWA	3 mg/m3	Fraction inhalable.
1333-86-4)			
•	ontrôle de l'exposition à des age	nts biologiques et chimiqu	es)
Canada. LEMT pour l'Ontario. (C	ontrôle de l'exposition à des age Type	nts biologiques et chimiqu Valeur	es) Forme
•		. .	•
Canada. LEMT pour l'Ontario. (C Composants CARBON BLACK (CAS 1333-86-4)	Туре	Valeur 3 mg/m3	Fraction inhalable.
Canada. LEMT pour l'Ontario. (C Composants CARBON BLACK (CAS 1333-86-4) Canada. LEMT du Québec, (Minis	Type TWA	Valeur 3 mg/m3	Fraction inhalable.
Canada. LEMT pour l'Ontario. (C Composants CARBON BLACK (CAS 1333-86-4)	Type TWA stère du Travail. Règlement sur la	Valeur 3 mg/m3 santé et la sécurité du tra	Fraction inhalable.
Canada. LEMT pour l'Ontario. (C Composants CARBON BLACK (CAS 1333-86-4) Canada. LEMT du Québec, (Minis Composants CARBON BLACK (CAS 1333-86-4)	Type TWA stère du Travail. Règlement sur la Type TWA	Valeur 3 mg/m3 santé et la sécurité du tra Valeur 3.5 mg/m3	Fraction inhalable. vail)
Canada. LEMT pour l'Ontario. (C Composants CARBON BLACK (CAS 1333-86-4) Canada. LEMT du Québec, (Minis Composants CARBON BLACK (CAS 1333-86-4) Canada. LEMT pour la Saskatche	Type TWA stère du Travail. Règlement sur la Type	Valeur 3 mg/m3 santé et la sécurité du tra Valeur 3.5 mg/m3	Fraction inhalable. vail)
Canada. LEMT pour l'Ontario. (C Composants CARBON BLACK (CAS 1333-86-4) Canada. LEMT du Québec, (Minis Composants CARBON BLACK (CAS 1333-86-4)	Type TWA stère du Travail. Règlement sur la Type TWA ewan (Règlements sur la sécurité	Valeur 3 mg/m3 santé et la sécurité du tra Valeur 3.5 mg/m3 et la santé au travail, 1996	Fraction inhalable. vail)

Contrôles d'ingénierie appropriés

Il faut utiliser une bonne ventilation générale. Les débits de ventilation doivent être adaptés aux conditions. S'il y a lieu, utiliser des enceintes d'isolement, une ventilation locale ou d'autres mesures d'ingénierie pour maintenir les concentrations atmosphériques sous les limites d'exposition recommandées. Si des limites d'exposition n'ont pas été établies, maintenir les concentrations atmosphériques à un niveau acceptable. Assurer l'accès à une douche oculaire.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection du visage/des

yeux

Respirateur chimique à cartouche contre les vapeurs organiques et masque complet.

Protection de la peau

Protection des mains Porte des vêtements appropriés résistants aux produits chimiques

Porter des gants appropriés résistants aux produits chimiques II est recommandé d'utiliser un

tablier imperméable.

Respirateur chimique à cartouche contre les vapeurs organiques et masque complet. Protection respiratoire

Porter des vêtements de protection thermique appropriés, au besoin. **Dangers thermiques**

Considérations d'hygiène

Autre

générale

Tenir à l'écart des aliments et des boissons. Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, comme se laver après avoir manipulé la substance et avant de manger, de boire ou de fumer. Laver régulièrement les vêtements de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants

9. Propriétés physiques et chimiques

Liquide. **Apparence** État physique Liquide. **Forme** Liquide. Couleur Noir.

Ammoniacale. Odeur Seuil olfactif Non disponible.

На 7 - 8 @ 5solution à %

Point de fusion et point de

congélation

Non disponible.

Point initial d'ébullition et

domaine d'ébullition Non disponible.

Point d'éclair 93.3 °C (200.0 °F) estimation

Taux d'évaporation Non disponible. Inflammabilité (solides et gaz) Sans objet.

Limites supérieures et inférieures d'inflammabilité ou d'explosibilité

Limites d'inflammabilité -

inférieure (%)

Non disponible.

Limites d'inflammabilité -

supérieure (%)

Non disponible.

Limite d'explosibilité -

inférieure (%)

Non disponible.

Limite d'explosibilité -

supérieure (%)

Non disponible.

0.00009 hPa estimation Tension de vapeur

Densité de vapeur Non disponible. Densité relative Non disponible.

Solubilité

Solubilité (eau) Non disponible. Coefficient de partage

n-octanol/eau

Non disponible.

Non disponible. **Température**

d'auto-inflammation

Température de décomposition Non disponible.

Viscosité Non disponible.

Autres informations

Densité 1.05 g/cm3 estimation

Propriétés explosives Non explosif.

Classe d'inflammabilité Combustible IIIB estimation

Propriétés comburantes Non oxydant.

Densité 1.05 estimation

10. Stabilité et réactivité

Réactivité Le produit est stable et non réactif dans des conditions normales d'utilisation, d'entreposage et de

transport.

Stabilité chimique La substance est stable dans des conditions normales.

Risque de réactions

dangereuses

Aucune réaction dangereuse connue dans des conditions normales d'utilisation.

Conditions à éviter Éviter les températures supérieures à la température de décomposition. Éviter les températures

supérieures au point d'éclair. Contact avec des matériaux incompatibles.

Matériaux incompatibles

Produits de décomposition

dangereux

Aucun produit dangereux de décomposition n'est connu.

11. Données toxicologiques

Renseignements sur les voies d'exposition probables

Inhalation On ne s'attend à aucun effet néfaste en cas d'inhalation.

Agents comburants forts.

Contact avec la peau Nocif par contact cutané.

Contact avec les yeux Provoque une sévère irritation des yeux.

Ingestion Nocif en cas d'ingestion.

Les symptômes correspondant

aux caractéristiques physiques, chimiques et

toxicologiques

Irritation oculaire grave. Les symptômes peuvent inclure un picotement, un larmoiement, une

rougeur, un gonflement et une vision trouble.

Renseignements sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë Nocif par contact cutané. Nocif en cas d'ingestion.

Composants Espèces Résultats d'épreuves

noir de carbone (CAS 1333-86-4)

Aiguë Orale

DL50 Rat > 8000 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation

cutanée

Un contact prolongé avec la peau peut causer une irritation temporaire.

Lésions oculaires

graves/irritation oculaire

Provoque une sévère irritation des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sensibilisation respiratoire Pas un sensibilisant respiratoire.

Sensibilisation cutanée On ne s'attend pas à ce que ce produit provoque une sensibilisation cutanée.

Mutagénicité sur les cellules

germinales

Il n'existe pas de données qui indiquent que ce produit, ou tout composant présent à des taux de

plus de 0,1 %, soit mutagène ou génétoxique.

Cancérogénicité

Carcinogènes selon l'ACGIH

noir de carbone (CAS 1333-86-4)

A3 Cancérogène confirmé chez les animaux, mais inconnu chez

l'homme.

Canada - LEMT pour le Manitoba : cancérogénicité

noir de carbone (CAS 1333-86-4)

Cancérogène confirmé chez les animaux, mais inconnu chez

l'homme.

Monographies du CIRC. Évaluation globale de la cancérogénicité

noir de carbone (CAS 1333-86-4)

2B Peut-être cancérogène pour l'homme.

États-Unis. Rapport du NTP (National Toxicilogy Program) sur les cancérogènes

noir de carbone (CAS 1333-86-4) Carcinogène connu chez l'homme.

Toxicité pour la reproduction On ne s'attend pas à ce que ce produit présente des effets sur la reproduction ou le

développement.

Toxicité pour certains organes

cibles - exposition unique

Non classé.

Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une

exposition prolongée.

Danger par aspiration

Pas un danger par aspiration.

Effets chroniques

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une

exposition prolongée.

12. Données écologiques

Écotoxicité Le produit n'est pas classé comme dangereux pour l'environnement. Toutefois, ceci n'exclut pas la

possibilité que des déversements importants ou fréquents puissent avoir un effet nocif ou nuisible

sur l'environnement.

Persistance et dégradation

Aucune donnée n'est disponible sur la dégradabilité des ingrédients du mélange.

Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée disponible. Aucune donnée disponible.

Mobilité dans le sol Aucune donnée disponil

Autres effets nocifs On ne s'attend pas à ce que ce composant ait des effets néfastes sur l'environnement (par ex.,

appauvrissement de la couche d'ozone, potentiel de formation photochimique d'ozone,

perturbation endocrinienne, potentiel de réchauffement de la planète).

13. Données sur l'élimination

Instructions pour l'élimination Recueillir et réutiliser ou éliminer dans des récipients scellés dans un site d'élimination des

déchets autorisé. Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation

locale/régionale/nationale/internationale.

Règlements locaux d'élimination

Détruire conformément àtoutes les réglementations applicables.

Code des déchets dangereux

Les codes de déchets doivent être attribués dans le cadre d'une consultation entre l'utilisateur, le

fabricant et l'entreprise de décharge.

Déchets des résidus / produits

non utilisés

Éliminer conformément à la réglementation locale. Les récipients ou pochettes vides peuvent

conserver certains résidus de produit. Éliminer ce produit et son récipient d'une manière sûre

(voir : instructions d'élimination).

Emballages contaminés

Comme les récipients vides peuvent contenir un résidu du produit, suivre les avertissements de l'étiquette, même une fois le récipient vide. Les contenants vides doivent être acheminés vers une installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimination ou recyclage.

14. Informations relatives au transport

TMD

N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.

IATA

N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.

IMDG

N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.

Transport en vrac selon l'Annexe II de MARPOL 73/78 et

Non déterminé(e).

le recueil IBC

15. Informations sur la réglementation

Réglementation canadienne

Ce produit a été classé conformément aux critères de danger énoncés dans le Règlement sur les produits dangereux et la FDS contient tous les renseignements exigés par le Règlement sur les produits dangereux.

Loi réglementant certaines drogues et autres substances

Non réglementé.

Liste des marchandises d'exportation contrôlée (LCPE 1999, Annexe 3)

Non inscrit.

Gaz à effet de serre

Non inscrit.

Règlements sur les précurseurs

Non réglementé.

Règlements internationaux

Convention de Stockholm

Sans objet.

Convention de Rotterdam

Sans objet.

Protocole de Kyoto

Sans objet.

Protocole de Montréal

Sans objet.

Convention de Bâle

Sans objet.

Inventaires Internationaux

Pavs ou région

Australie Inventaire australien des substances chi	niques (AICS) Oui
Canada Liste intérieure des substances (LIS)	Oui
Canada Liste extérieure des substances (LES)	Non
Chine Inventaire des substances chimiques exi (IECSC)	stantes en Chine Oui
Europe Inventaire européen des substances chir existantes (EINECS)	niques commerciales Oui
Europe Liste européenne des substances chimic	ues notifiées (ELINCS) Non
Japon Inventaire des substances chimiques exi (ENCS)	stantes et nouvelles Non
Corée Liste des produits chimiques existants (E	CL) Oui
Nouvelle-Zélande Inventaire de la Nouvelle-Zélande	Oui
Philippines Inventaire philippin des produits et subst (PICCS)	ances chimiques Oui
Taïwan Inventaire des substances chimiques de	Taïwan (TCSI) Oui
États-Unis et Porto Rico Inventaire du TSCA (Toxic Substances Créglementant les substances toxiques)	ontrols Act - Loi Oui

Nom de l'inventaire

16. Autres informations

Date de publication22-Mai-2019Date de la révision18-Juillet-2021

Version n° 04

Avis de non-responsabilité

ITW Performance Polymers ne peut prévoir toutes les conditions d'utilisation des présentes informations et de son produit, ou des produits d'autres fabricants associés à son produit. Il relève de la responsabilité de l'utilisateur de veiller à assurer une manipulation, un entreposage et une élimination du produit en toute sécurité. L'utilisateur est responsable en cas de perte, de blessure, de dommage ou de frais causés par une utilisation inadéquate. The information provided in this Safety Data Sheet is correct to the best of our knowledge, information and belief at the date of its publication. The information relates only to the specific material designated and may not be valid for such material used in combination with any other materials or in any process, unless specified in the text. The information given is designed only as a guidance for safe handling, use, processing, storage, transportation, disposal and release.

Nom de la matière : DEVCON® Flexane® High Performance Putty Curing Agent 6923N Version n°: 04 Date de révision: 18-Juillet-2021 Date d'émission : 22-Mai-2019

En stock (Oui/Non)*

^{*}La réponse « Oui » indique que tous les composants du produit sont conformes aux exigences d'entreposage du pays ayant compétence Un « Non » indique qu'un ou plusieurs composant(s) du produit n'est/ne sont pas inscrit(s) ou exempt(s) d'une inscription sur l'inventaire administré par le(s) pays ayant compétence.